



Stage de fin d'études; contester les propos du maître de stage

Par **cypripe**, le **08/09/2017** à **22:15**

Bonjour,

Je suis étudiante en 6eme année de pharmacie. cette année j'ai réalisé mon stage de fin d'études de 6 mois. Mon maître de stage ne m'a pas fait de remarque en 6 mois cependant mon stage n' a pas été validé à cause des commentaires de mon maître de stage. J'ai rencontré le président de délibération de mon année qui refuse de me dire ce que mon maître de stage a écrit m'empêchant ainsi de me défendre. Par ailleurs, c'est cette seule note de stage qui fait qu'aujourd'hui je n'ai pas le statut de pharmacien.

Ai-je un recours légal pour les obliger à me révéler les propos qui ont été tenus? Puis-je attaquer mon maître de stage pour non respect de contrat car elle ne m'a pas formé pour la pratique de mon métier (note de stage à l'appui)?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **09/09/2017** à **15:22**

Bonjour,
je lis ici:

<https://pharmacie.unistra.fr/etudes-et-scolarite/stages/stagescursus/stages-inscrits-dans-le-cursus-de-pharmacie/>

=

Un examen de validation du stage, organisé en juin, consiste en une interrogation orale avec

documents (type Vidal) mis à la disposition de l'étudiant.

La validation du stage est prononcée par le Doyen.

En cas d'échec à l'examen oral et si l'avis du maître de stage est favorable à la validation, un nouvel examen sera organisé.

En cas d'échec à l'examen oral et si l'avis du maître de stage est défavorable à la validation, un nouveau stage non rémunéré de deux mois doit être réalisé par l'étudiant. Un nouvel examen de validation sera ensuite organisé.

==

Exercer un recours paraît tout aussi difficile sur le plan civil que pénal, le maître de stage n'ayant aucune obligation de résultat.

Par **cypripe**, le **12/09/2017** à **20:32**

Bonjour, Merci de votre réponse mais j'ai 12 de moyenne et j'ai réussi tous mes examens qui sont en rapport avec ma pratique professionnelle avec 14 de moyenne. Il n'y a que l'avis du maître de stage qui a abouti à une note de 8 qui sanctionne mon stage. Voilà pourquoi je veux connaître la nature des propos de mon maître de stage car à aucun moment du stage, elle ne m'a formulé la moindre remarque

Par **morobar**, le **13/09/2017** à **08:19**

Bonjour,

Alors pourquoi ne pas demander directement à ce maître ?

Les décisions du jury sont sans appel et ses membres sont inamovibles comme les magistrats assis.

Par **cypripe**, le **13/09/2017** à **11:08**

Parce qu'elle ne m'a fait aucune remarque pendant le stage et que si elle avait un problème avec moi, elle a attendu le compte rendu pour le signaler sous couvert de confidentialité. Le stage de pratique professionnelle suppose une formation de la part du maître de stage (nous avons signé un contrat en ce sens). Pour moi je n'ai rien fait de mal mais j'ai eu 8 alors que j'ai fait le peu qu'elle m'a demandé. JE n'ai pas confiance en elle et je la crois capable de mentir.

Par **morobar**, le **13/09/2017** à **11:24**

Vous vous braquez inutilement et surtout allez perdre du temps.

* vous demandez courtoisement à votre maître de stage où résident le/les problèmes ayant débouché sur l'établissement d'une telle note au moins pour éviter leur renouvellement.

* vous vous préoccupez de renouveler le stage rapidement.

Sinon vous allez vous embarquer, sans certitude de prospérité, dans des combats pour des

années de controverses.

Par **cypripe**, le **13/09/2017** à **11:54**

Désolée mais son commentaire va rester dans mon dossier à vie et je sais qu'elle a menti à la fac. Je veux savoir ce qu'elle a écrit et je veux la copie de ce qu'elle a écrit parce qu'elle est toujours libre de me mentir de vive voix.

Par **cypripe**, le **13/09/2017** à **12:04**

Par ailleurs, je tiens à préciser que je n'ai pas 20 ans, j'en ai 37. J'ai un bac +11. Mon niveau d'études est supérieur à celui de ma maîtresse de stage. On ne peut pas refuser le droit à quelqu'un de se défendre mais on ne peut se défendre qu'à partir du moment où on sait de quoi on est accusé ce que personne ne veut me dire même pas le président du jury.

Par **morobar**, le **14/09/2017** à **08:34**

Vous avez accès à la note, mais pas aux commentaires.

Votre âge est indifférent, et les décisions du jury sans appel.

Et si vous l'ignorez, les membres du jury sont inamovibles, ce qui ne permet pas à quiconque d'exercer la moindre pression sur eux.

Vous avez peut-être plus de diplômes que votre maître de stage, mais vous n'êtes pas pharmacienne, et lui si.